

CARQUEIRANNE

L'ÉGLISE, L'ESPLANADE, LE PRESBYTÈRE,
LE CIMETIÈRE ET LES ARBRESVar
33
Site Classé

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Site classé

Arrêté du 12 mars 1941

Propriété

Communale

Superficie

non renseignée

Autres mesures de protection concernant le site

SI Arbres situés aux abords de l'église (12/03/1941)

Autres sites protégés sur la commune

SC Pins penchés (27/07/1938)

SI Oratoire et trois pins qui l'entourent (25/04/1938)



COMPOSANTE DU SITE

Motivation de la protection

« L'église paroissiale de Carqueiranne est située au Nord de l'agglomération à une centaine de mètres à l'Est de la grande place centrale. Elle ne présente dans son ensemble aucun intérêt artistique. Un clocher de caractère très italien en forme de haut campanile la flanque au Nord. Seule compte en définitive dans le beau paysage qui l'encadre, la silhouette de l'édifice. Celui-ci s'élève sur une esplanade assez vaste limitée à l'Est et à l'Ouest par des chemins, au Nord-Ouest par l'enclos du presbytère, et au Sud par une clôture assez basse pour ne pas masquer la vue du beau panorama qui fait, de côté, un admirable fond de décor.

C'est sur cette esplanade que se dressent plusieurs bouquets de pins très élancés, harmonieusement groupés. A ces derniers, il faut rattacher le groupe de pins qui encadre le presbytère et celui composé de trois arbres à peu de distance de la porte du cimetière.

Ainsi, l'ensemble formé par l'Église et les pins qui l'entourent constitue un site très pittoresque rendu encore plus attrayant par la vue des collines à travers les futs élancés de cette remarquable pinède».

(Extrait du rapport de M. Roustan, Architecte des MH, à la CDS du Var le 25 mai 1939)

Etat actuel

Modification de l'esplanade par la création de voiries et de bâti qui referme la perspective. Malgré le dépérissement de la végétation, une ambiance se perpétue conformément à l'esprit des lieux.

On remarque aujourd'hui un pin parasol à la place du pin d'alep «élancé» à l'époque du classement.

Observation

«L'Eglise, le presbytère, l'esplanade et les espaces libres où se trouvent ces groupes de pins appartiennent entièrement à la commune». (Rapport de M.Roustan)

Le SI du 12/03/1941 concerne des arbres situés aux abords du site de l'église, protection complémentaire pour les arbres situés en dehors de l'esplanade de l'Eglise mais faisant partie du même site.

LOCALISATION DU PERIMETRE

L'ensemble formé par l'Eglise paroissiale, l'esplanade sur laquelle elle s'élève, le presbytère (parcelles cadastrales n°425, 425bis, 426 Section A, lieu dit «La Trelette»), le cimetière (parcelle N°156 Section B, lieu dit St Vincent), ainsi que les arbres plantés sur l'esplanade et sur les espaces libres et qui se dénombrent de façon suivante :

1° - devant l'entrée du cimetière : 3 pins, 1 eucalyptus

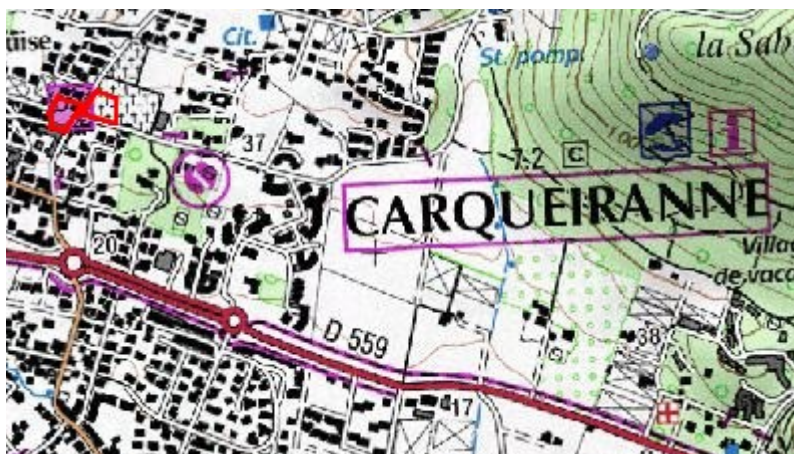
2° - de part et d'autre du chemin vicinal N°6 : 4 pins le long de la clôture Ouest du cimetière; 5 pins sur la rive de l'enclos du cimetière

3° - sur la place de l'Eglise et le long de sa façade Ouest : 21 pins

4° - dans l'enclos du presbytère : 13 pins

(Arrêté du 12 mars 1941)

SITUATION

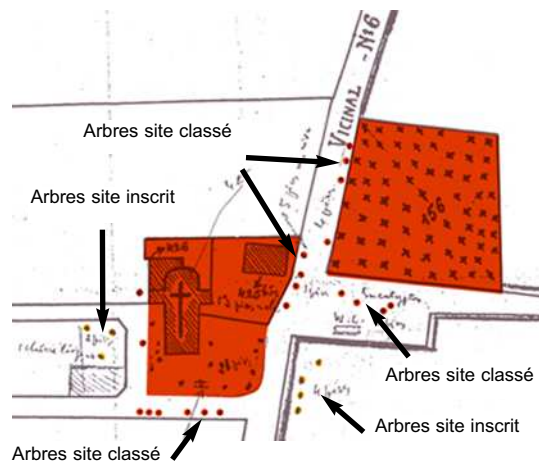


Source : IGN-scan25

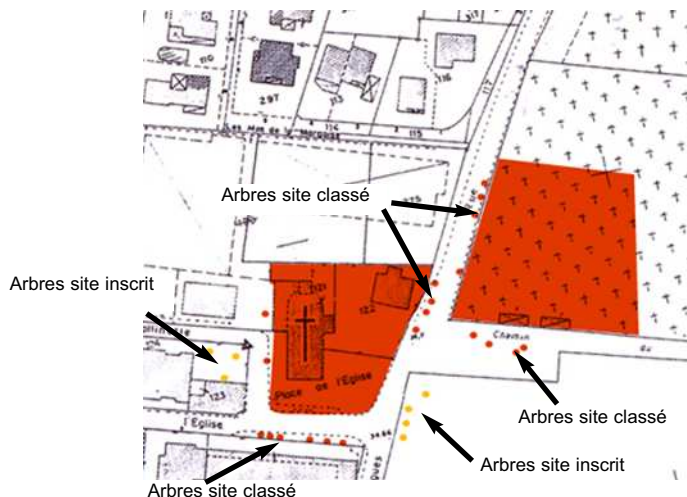
■ Périmètre du Site Classé

● ● Arbres site classé

● ● Arbres site inscrit



CADASTRE ANCIEN



CADASTRE ACTUEL